



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

Carcassonne, le

SRISC/UPRR

Affaire suivie par : L. Guillon

04 68 10 31 57

ppri-lauquet@aude.gouv.fr

Ref. : 26.030

P.J. : - Carte d'aléa inondation rectifiée

- Prescriptions d'urbanisme à appliquer

16 MARS 2026

Monsieur le Maire,

Les études relatives à la révision des Plans de Prévention des Risques inondation sur les bassins versants du Lauquet du Toron et du Fount Guilhem arrivent à leur terme. Ainsi, les phases de concertation officielle pourront débuter après les élections municipales.

Un Porter à Connaissance (PAC) de la cartographie de l'aléa inondation vous a été transmis par courrier du 18 mars 2025.

A l'issue de la réunion de présentation du projet de zonage réglementaire du 13 octobre 2025, vous n'avez pas fait part de questions ou de remarques particulières.

Je tenais à vous indiquer que la connaissance de l'aléa inondation par débordement a été précisée sur l'Aude (crue de référence historique de 1891). En effet, l'aléa inondation était jusqu'alors représenté par son emprise inondable par hydrogéomorphologie.

Aussi, vous trouverez joint au présent envoi la nouvelle carte amendée de l'aléa inondation. Cette carte annule et remplace celle en votre possession depuis le 18 mars 2025.

Par la présente, je porte à votre connaissance l'aléa modifié conformément à l'article L.132-2 du code de l'urbanisme, ainsi que les prescriptions relatives au niveau d'aléa considéré.

Vous trouverez au format numérique les pièces jointes au courrier sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/PAC-Lauquet>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet

Alain Bucquet

Monsieur Patrick SCHMITH
Maire de Cavanac
Mairie de Cavanac
Rue de la Mairie
11570 CAVANAC